

---

## Don des métaux provenant des dépouilles d'églises du district d'Épernay, lors de la séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Don des métaux provenant des dépouilles d'églises du district d'Épernay, lors de la séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 603;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37984\\_t1\\_0603\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37984_t1_0603_0000_9);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

mençaient d'infecter, mais dont la Société populaire a su se débarrasser.

« TEISSEIRE; GERIN; PASCALET; GARNIER,  
*procureur syndic.* »

**La commune de Pontpoint, département de l'Ain (Oise), donne avis qu'elle a envoyé au district de Senlis tous les métaux, linges et ornements servant ci-devant au culte.**

**Mention honorable (1).**

*Suit la lettre de la commune de Pontpoint (2).*

« Commune de Pontpoint, canton de Pont-sur-Oise, district de Senlis, département de l'Oise.

« Représentants du peuple,

« La commune de Pontpoint, jalouse de ne point être en retard de faire son offrande à la patrie, a remis au district de Senlis, en différentes fois : 1<sup>o</sup> 7 cloches; 2<sup>o</sup> 152 livres de cuivre; 3<sup>o</sup> 15 mares cinq onces d'argent; 4<sup>o</sup> devant d'autel et 1 dais d'étoffes d'argent; 4<sup>o</sup> tout le linge et les ornements servant au culte, en exécution de la loi du 16 brumaire. Cette commune aurait désiré que son offrande eût été aussi forte que son patriotisme est grand, mais qui donne tout donne toujours beaucoup. Elle n'a rien de plus à cœur que de contribuer de tout son pouvoir aux dépenses excessives qu'occasionnent les ennemis de la République : leur défaite sera pour nous le présage du bonheur.

« Nous croyons, représentants, vous flatter, en retraçant ici un fait simple mais touchant, qui eut lieu dans la fête que nous donnâmes le jour de la décade dernière à l'occasion de la reprise de Toulon. Le maire et les officiers municipaux, accompagnés des membres composant le conseil général, et de ceux composant le comité de surveillance, entrèrent dans l'hôpital militaire du Montcel, situé dans l'enceinte de cette commune. Ils demandèrent au citoyen directeur de cet hôpital la permission de faire sortir les défenseurs de la patrie estropiés à son service. Tous les officiers de santé de cet hôpital se mirent à la tête de ce cortège intéressant, chaque membre de la municipalité tenant sous le bras chaque blessé. Le maire représenta une torche allumée au plus infirme pour mettre le feu à un bûcher qui avait été préparé vis-à-vis cet hôpital en signe d'allégresse. Cette scène touchante fit couler des larmes des yeux d'une foule de spectateurs, et leurs voix presque éteintes ne se ranimèrent que pour faire retentir les airs des cris de : Vive la République ! et le cortège retourna dans le même ordre qu'il était venu.

A la suite de cette fête, nous avons ouvert une souscription pour procurer aux citoyens de notre commune qui sont au service de la patrie des souliers et des chemises, ayant déjà fourni des habits aux citoyens des première et deuxième levées qui ont volé au secours de la patrie aussitôt qu'elle a été déclarée en danger. Nous avons, en outre, accordé la récolte d'un

arpent de terre de notre commune à chacun des pères ou mères des citoyens de la seconde levée.

(*Suivent 9 signatures.*)

L'agent national du district d'Épernay instruit la Convention qu'il a été envoyé aux fonderies de Metz 1,230 quintaux de métal, à celle de Paris 100 quintaux de cuivre, et à la monnaie 971 mares d'argent, provenant des églises de ce district.

**Mention honorable (1).**

*Suit la lettre de l'agent national du district d'Épernay (2).*

*L'agent national du district d'Épernay, à la Convention nationale.*

« Épernay, le 9 nivôse de l'an II de la République française, une et indivisible.

« L'air salubre de la Montagne s'est répandu sur toute la surface de la République, et a dissipé les sombres et pestilentielles vapeurs sorties du marais.

« Les rayons lumineux de la raison percent avec rapidité l'atmosphère épurée.

« La tyrannie est anéantie, le fédéralisme n'existe plus et bientôt le fanatisme, le dernier de nos ennemis, repassant les monts va cacher sa figure hideuse chez le bigot italien et chez le traître espagnol.

« Montagne ! qu'a juste titre on appelle sainte, c'est toi qui as opéré tous ces miracles.

Notre district a envoyé aux fonderies de Metz 1,230 quintaux de métal. Il adresse à celles de Paris 100 quintaux 39 livres de cuivre, et à la Monnaie 971 mares 6 onces 1 gros, c'est le produit des hochets de la superstition.

« Salut et fraternité.

« GOBERT. »

Le commandant temporaire de Caen instruit la Convention que les citoyens de cette commune n'eurent pas plutôt appris que la colonne de l'armée du Nord qui marchait sur la Vendée manquait de souliers, qu'ils lui en firent passer sur-le-champ, 1,000 paires.

**Mention honorable (3).**

*Suit la lettre du commandant temporaire de Caen (4).*

*Le commandant temporaire de la ville de Caen, au citoyen Président de la Convention nationale.*

Du quartier général de la ville de Caen, le quatriè de la 1<sup>re</sup> décade du 4<sup>e</sup> mois de la 2<sup>e</sup> année de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Tandis que conduites à la victoire par des généraux sans-culottes, les légions républicaines combattent les rois, font fuir les esclaves,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 253.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 31.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 253.

(4) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 31.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 253.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 35.